

il convient, en effet, de partir de l'axiome selon lequel l'*ordo* n'aurait pas été recopié s'il n'avait été destiné à servir dans la pratique. Comme, de plus, il permet la reconstitution du cérémonial en usage à une époque donnée dans une aire géographique donnée, son édition dans toutes ses diversités régionales s'avère indispensable à l'historien du culte et au liturgiste. L'option prise ici offre donc l'intérêt de présenter tous les *ordines* dans toutes leurs versions, sans préjuger aucunement de leur réception. L'A. met ainsi à la disposition de l'historien un remarquable instrument de travail où tout est fait pour lui faciliter la tâche. Son souci de classement, de clarification donc, se retrouve dans l'édition où l'appareil critique est regroupé par type de manuscrits, ou type de collections (*Ordo* 2, où l'éditeur distingue le texte wisigothique du texte pseudoisidorien; *Ordo* 5, Buchard de Worms [mss. italiens], et Yves de Chartres [pontificaux français]; etc.).

L'ouvrage est doté d'une bonne introduction de 124 pages et d'une »généreuse« bibliographie; sa consultation est considérablement facilitée par une indexation scrupuleuse: Index des titres, Incipit des *ordines*, Incipit des oraisons, textes bibliques, canons, etc. (au nombre de 342), Index des manuscrits, Index des noms propres, Index des mots, et Index des citations bibliques (où l'on remarquera la place écrasante des Psaumes, et, dans une moindre mesure, de l'évangile de Matthieu).

C'est un travail magistral que nous offre Herbert Schneider, et qui pourrait servir de modèle au traitement des principaux *ordines*.

Guy LANOË, Paris

Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern. Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17./18. Februar 1994 in Bonn, éd. Rudolf SCHIEFFER, Opladen (Westdeutscher Verlag) 1996, 196 p. (Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften, 97).

Voici plusieurs décennies, certains érudits polémiquaient (déjà) sur la promulgation orale et la rédaction des capitulaires. La préparation de l'édition par les M.G.H. des diplômes de Louis le Pieux, dans le cadre de laquelle le colloque dont les actes sont à présent publiés fut organisé, serait-elle prétexte à rouvrir la querelle? A vrai dire, la question de la part de l'écrit dans la société carolingienne fut à nouveau posée en d'autres occasions – et le débat est toujours vif, comme en témoigne la contribution de Hubert MORDEK, qui croise le fer avec R. McKitterick (*Kapitularen und Schriftlichkeit*, p. 34–66). On souhaiterait parfois que l'auteur mène plus loin son analyse, par exemple à propos du manuscrit B.N. lat. 2718; en revanche, à propos des archives du Palais, son exposé est bien documenté. Somme toute, H. Mordek propose un plaidoyer vibrant (et illustré) en faveur du caractère à la fois oral et écrit du droit franc. Il n'empêche qu'en circonscrivant ces journées de Bonn à l'étude du seul domaine de l'écrit en matière administrative, les organisateurs ont conduit les intervenants à forcer le trait, au risque de la caricature (ce que H. Mordek est le premier à regretter): bien évidemment, le recours à l'écrit était indispensable pour gérer l'empire carolingien! Défendre cette thèse revient à enfoncer des portes ouvertes. Par conséquent, on ne doit s'attendre à aucune révélation fracassante à la lecture de ces articles. En revanche, on y trouvera nombre d'observations fort précieuses et érudites, par exemple sur la rédaction des actes de renonciation au siècle et autres promesses faites par les profès, étudiés par Josef SEMMLER, qui s'intéresse également aux rédactions de la règle monastique à l'occasion de la réforme encouragée par Louis le Pieux et rappelle l'usage que l'on pouvait faire des archives monastiques à l'exemple du cas célèbre du sort réservé à la communauté de Saint-Denis (*Administration und Schriftlichkeit im Dienste der Reform*, p. 67–84).

Le volume est en réalité ouvert par une réflexion, voire une méditation, de David GANZ sur l'acte d'écrire aux temps carolingiens (*Temptabat et scribere. Vom Schreiben in der Karo-*

lingerzeit, p. 13–33) Après avoir, entre autres, rappelé la multiplication des manuscrits à l'époque carolingienne, souligné la difficulté, le mystère de l'écriture, auxquels répond la nécessité d'apprendre un texte par cœur et de le réciter, l'auteur nous invite à de nouvelles réflexions. Beaucoup plus prosaïque est le propos de Martina STRATMANN: il porte sur le recours aux actes écrits dans l'administration des diocèses et des abbayes (*Schriftlichkeit in der Verwaltung von Bistümern und Klöstern*, p. 85–108). Tout d'abord, l'auteur constate une évidence: bien que la plupart des écrits concernant la gestion des affaires courantes aient disparu (en raison même de leur banalité), nous pouvons tenir pour certain que les évêques et abbés – ils n'étaient assurément pas les seuls – étaient grands consommateurs de parchemin (sans compter les tablettes de cire, curieusement absentes de l'exposé – et pourtant si importantes<sup>1</sup>), ce que montre l'examen de la correspondance de Frothaire de Toul. Suit une énumération un peu sèche d'autres personnalités: Adalhard et Wala (à qui l'on doit respectivement les statuts pour Corbie et pour Bobbio), Raban Maur, dont l'action fait l'objet d'un exposé nourri (outre le souci d'une bonne administration des biens de l'abbaye de Fulda grâce à l'élaboration d'un cartulaire, on décèle aussi des préoccupations d'ordre plus spirituel, qu'illustre la composition d'une liste des défunts de l'abbaye). Théodulf d'Orléans, Agobard de Lyon, Nibradius de Narbonne, Ebbon de Reims défilent également au fil de la réflexion de l'auteur sur les hasards de la tradition documentaire.

A propos de cet exposé, je souhaiterais formuler deux observations. D'une part, il convient de rappeler que, contrairement à ce qu'affirme l'auteur (p. 103), nous ne connaissons pas uniquement les actes d'affranchissement de *servi* voulant entrer en cléricature grâce aux recueils de formules et de correspondances: J.-P. Brunterc'h a récemment attiré l'attention sur un acte de Hugues l'Abbé affranchissant un serf de Saint-Aignan d'Orléans, autrefois publié par A. Vidier; cet acte est d'autant plus intéressant qu'il fait expressément référence à la législation de Louis le Pieux<sup>2</sup>. D'autre part, je voudrais revenir sur le problème du début du pontificat de Frothaire de Toul. M. Stratmann considère que Frothaire est devenu évêque le 22 mars 813 (p. 86); si le mois ne pose pas de problème<sup>3</sup>, il en va différemment de l'année. Dans mon étude de l'entourage de Louis le Pieux, j'avais retenu l'année 814, en m'appuyant sur l'analyse de Christian (et non »Charles«, cf. p. 85 note 2 et p. 88) Pfister<sup>4</sup>. La lecture de l'article de M. Stratman m'a incité à un nouvel examen de la question. Alors que l'auteur des *Annales royales* pourrait laisser entendre que, peu après son arrivée à Aix (qui eut lieu début mars<sup>5</sup>), Louis le Pieux reçut l'ambassade envoyée par l'empereur Léon V l'Arménien suite à la réception de celle de Charlemagne envoyée auprès de Michel I<sup>er</sup> Rhangabé, dont faisait partie l'évêque Amalaire<sup>6</sup>, qui assista également au sacre épiscopal de Frothaire<sup>7</sup>, le poème qu'Amalaire composa à l'attention de son compagnon de route, Pierre, abbé de Nonantola, nous permet de savoir qu'ils ne mirent pied en Italie qu'au début de l'été<sup>8</sup>. Par conséquent, Amalaire

1 Cf. Bernhard BISCHOFF, *Paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Age occidental*, trad. Hartmut ATSMÄ et Jean VEZIN, Paris 1985, p. 20 sq.

2 Alexandre VIDIER, *Notices sur des actes d'affranchissement et de précaire concernant Saint-Aignan d'Orléans (IV<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècles)*, dans: *Le Moyen Age* 20 [1907] p. 289–317; Jean-Pierre BRUNTERC'H, *Le Moyen Age (V<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1994 (*Archives de la France*, 1) p. 303–310.

3 Le quantième du mois n'est vraisemblablement pas juste, cf. Karl HAMPE, *Zur Datierung der Briefe des Bischofs Frothar von Toul*, dans: *Neues Archiv* 21 (1895) p. 747–760, p. 750 note 4; Louis DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, tome 3, Paris 1915, p. 65 note 4.

4 Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781–840)*, Sigmaringen 1997 (*Instrumenta*, 1), p. 204.

5 Cf. Ph. DEPREUX, *Poètes et historiens au temps de l'empereur Louis le Pieux*, dans: *Le Moyen Age* 99 (1993) p. 311–332, aux p. 324 sq.

6 MGH SS rer. Germ. 6, p. 140 (a. 814).

7 Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, MGH SS 13, p. 466.

8 Versus Marini, MGH Poetae 1, p. 428 – Chr. Pfister avait omis de prendre en compte ces vers.

ne pouvait pas se trouver aux côtés de Vulfaire de Reims le 22 mars 814. Mais rien ne permet de penser que le sacre de Frothaire eut lieu exactement un an plus tôt. Chr. Pfister avait construit son analyse sur l'hypothèse selon laquelle l'ordination de Frothaire aurait eu lieu à l'occasion du synode provincial de 814, puisque Flodoard l'évoque juste après avoir parlé de cette assemblée<sup>9</sup>; à y regarder de près, rien ne lie les deux événements<sup>10</sup>. Il n'en demeure pas moins que la réticence de Chr. Pfister à considérer qu'Amalraic assista au sacre de Frothaire alors qu'à la même époque, Charlemagne l'investit d'une mission diplomatique, garde tout son fondement. A défaut de l'an 813, l'ordination de Frothaire eut peut-être lieu «une des années précédentes»<sup>11</sup>, éventuellement en 812<sup>12</sup>. Il semble donc qu'il faille se montrer fort prudent en la matière. Or, on se doit de noter que le chapitre des *Gesta episcoporum Tullensium* relatif à Frothaire<sup>13</sup> n'indique pas l'année d'élévation à l'épiscopat, comme le laisse entendre M. Stratmann (p. 86); de même, l'adresse de la lettre n° 1 de Frothaire n'est pas explicitement connue<sup>14</sup>.

Venons-en aux documents autour desquels ce colloque gravitait: les actes de Louis le Pieux. Peter JOHANEK, le responsable de l'édition en préparation, propose une réflexion sur la tradition archivistique des diplômes et sur la fonction des *Formulae imperiales* (Herrscherdiplom und Empfängerkreis. Die Kanzlei Ludwigs des Frommen in der Schriftlichkeit der Karolingerzeit, p. 167–188). L'auteur pense que ces *Formulae* servaient en particulier de modèles pour les actes dont le bénéficiaire n'était pas en état de présenter un avant-projet. Le texte de nombreuses *Formulae* s'adresse certes à des laïcs, mais pas exclusivement: en réalité, les observations de P. Johanek nous conduisent implicitement à reconsidérer le problème de la rédaction par le bénéficiaire, admise par G. Tessier à propos de certains actes de Charles le Chauve. C'est assurément un point sur lequel on attendra quelque lumière des recherches actuellement en cours sur les diplômes de Louis le Pieux. Notons par ailleurs que la mise au point de P. Johanek rend caduques les estimations faites au colloque d'Oxford<sup>15</sup>. Reste une importante contribution sur les mandements et les lettres, due à Mark MERSIOWSKY (*Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich: Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe*, p. 109–166). Après avoir sacrifié aux usages académiques en présentant l'état de la question, l'auteur s'intéresse à la tradition manuscrite de ces documents pour, finalement, en venir à ce qui fait réellement l'objet de son analyse: la place de ces écrits dans l'administration de l'empire franc; il évoque ainsi les relations entre l'empereur et ses sujets, qu'il s'agisse de la transmission des ordres, des informations transmises à la cour depuis les diverses régions de l'empire, des échanges épistolaires entre les détenteurs d'*honores*, etc. L'auteur souligne un point important, le mélange des genres (p. 142): il arrivait en effet qu'on évoquât dans un mandement ce qui en réalité relevait d'une expédition sous forme de précepte – G. Tessier avait déjà noté ce flou<sup>16</sup>. Une étude diplomatique plus serrée et une tentative de typologie pourraient cependant s'avérer de quelque utilité. Cette analyse très érudite de M. Mersiowsky n'est pas sans scorie: p. 136, on lira «Straßfurt» au lieu de «Staßfurt»; Théodulf d'Orléans jouissait certes du

9 Christian PFISTER, L'évêque Frothaire de Toul, dans: *Annales de l'Est* 4 (1890) p. 261–313, à la p. 264.

10 HAMPE (note 3) p. 749 sq.

11 Cf. Michel SOT, *Un historien et son Eglise: Flodoard de Reims*, Paris 1993, p. 469; HAMPE (note 3) p. 750.

12 Cf. Otto Gerhard OEXLE, *Die Karolinger und die Stadt des heiligen Arnulf*, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 1 (1967) p. 250–364, à la p. 338.

13 MGH SS 8, p. 637 (c. 26).

14 MGH Epistolae 5, p. 277.

15 Peter JOHANEK, *Probleme einer zukünftigen Edition der Urkunden Ludwigs des Frommen*, dans: Peter GODMAN et Roger COLLINS (éd.), *Charlemagne's Heir. New Perspectives on the Reign of Louis the Pious (814–840)*, Oxford 1990, p. 409–424: on remplacera ce qui est dit p. 413 par les p. 177 sq. du volume présenté ici.

16 Georges TESSIER, *Diplomatique royale française*, Paris 1962, p. 70 sq.

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 25/1 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.1.61177

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

titre archiépiscopal et du privilège de porter le *pallium*, mais son siège n'en fut pas pour autant élevé au rang métropolitain (p. 152, l'évêque est désigné comme »Metropolit von Orléans«). Ce qui est à vrai dire plus surprenant, c'est le silence fait sur certaines sources pourtant bien connues. Ainsi, la liste des documents illustrant la remontée de l'information jusqu'au Palais (III.3, p. 144 sq.) aurait pu être complétée par la mention du rapport de Vernarius, un *missus* de Charlemagne chargé d'une enquête sur les biens de l'Eglise de Marseille<sup>17</sup>. De même, l'auteur évoque la manière dont le souverain pouvait informer ses agents de ses désirs (III.2, p. 138), mais il passe sous silence ce qui est pourtant un chef-d'œuvre en la matière: la lettre de Louis le Pieux aux légats (Jérémie, archevêque de Sens, et Jonas, évêque d'Orléans) qu'il envoya vers la fin de l'année 825 auprès du pape pour lui soumettre les travaux des Pères du concile de Paris sur le culte des images; nous voyons comment l'empereur pouvait, concrètement, recommander à ses envoyés de faire preuve de diplomatie, de tact<sup>18</sup>.

Alors que paraît ce volume sur la culture écrite et l'administration de l'empire carolingien, d'aucuns focalisent leur attention sur la culture orale<sup>19</sup>. La parution d'études séparées pourrait laisser penser que les deux questions s'excluent. Certes, il convient d'apprécier la part de ces deux composantes, mais en les étudiant de front. Ce serait le moyen de sortir de certaines impasses et d'enrichir notre réflexion sur le haut Moyen Age<sup>20</sup>. Thégan semble nous y inviter lorsqu'il nous dit d'où il tenait son information quant à la généalogie de Charlemagne (c. 1); certes, le chorévêque de Trèves put consulter de savantes histoires, mais il n'oubliait pas les récits qui bercèrent son enfance: *sicut paterno relatu didicimus et multae testantur historiae...*

Philippe DEPREUX, Lille

LUTZ E. VON PADBERG, Studien zur Bonifatiusverehrung. Zur Geschichte des Codex Ragyndrudis und der Fuldaer Reliquien des Bonifatius, Frankfurt am Main (Knecht) 1996, 138 p., 17 ill. (Fuldaer Hochschulschriften, 25).

Conformément au sous-titre, cette publication de la Faculté de Théologie de Fulda présente d'abord le texte augmenté d'une conférence prononcée à Fulda en 1995 sur le Codex Ragyndrudis (dorénavant C.R.), puis les suites d'une discussion tenue à l'issue de cette conférence, sur le sort des reliques de saint Boniface depuis son assassinat en 754. La confrontation des écrits anciens avec les vestiges matériels conduit l'A. à la conclusion que nous avons affaire à une relique de contact: un manuscrit du VIII<sup>e</sup> siècle ayant appartenu à Boniface aurait acquis le statut de relique après avoir reçu des coups d'épée de la part de voleurs dépités de ne trouver que des livres dans le coffre au trésor de la troupe missionnaire de Boniface. Une autre hypothèse aurait peut-être mérité une place dans la discussion, qui nuancerait la position de l'auteur: faut-il s'encourager de la correspondance du C.R. avec le récit de Willibald dans la première Vie de Boniface, ou au contraire s'inquiéter de ce que ce manuscrit si proprement taillé correspond presque trop bien à cette relation ancienne? La possibilité nous semble exister qu'il s'agisse d'une relique représentative, fabriquée après coup (mais anciennement, au X<sup>e</sup> siècle au plus tard). Il est vrai que l'A. a déjà discuté – et pratiquement écarté – cette

17 Patrick J. GEARY, Die Provence zur Zeit Karl Martells, dans: Jörg JARNUT, Ulrich NONN et Michael RICHTER (éd.), Karl Martell in seiner Zeit, Sigmaringen 1994 (Beihefte der Francia, 37), p. 381–392, à la p. 390.

18 BM<sup>2</sup> 818 (794).

19 Cf. Michael RICHTER, The oral Tradition in the early Middle Ages, Turnhout 1994 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, 71); ID., The Formation of the Medieval West. Studies in the oral culture of the Barbarians, Dublin 1994.

20 Cf. le compte rendu par M. MOSTERT (Francia 23/1, 1996, p. 248 sq.) des actes du colloque: Schriftlichkeit im frühen Mittelalter, éd. U. SCHÄFER, Tübingen 1993.